



délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°532/2025

**OBJET : Demande
subvention DREAL –
Ingénierie 2026**

Membres : 24

Présents votant : 14

Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Philippe OLLIER, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Marie-Pierre PONS, Conseillère départementale du canton de SAINT PONS DE THOMIERES

Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 : Axe C – Un grand site habité, qualifier et accompagner les projets d'aujourd'hui et de demain dans les paysages et Axe E – Un Grand Site pour rassembler, comprendre et respecter les paysages – FA 2 – Paysages en partage : rassembler autour de l'esprit des lieux

L'ambition de la politique des Grands Sites de France est d'appuyer chaque année par une dotation financière complémentaire de soutien les structures gestionnaires. Cette subvention sera attribuée sans condition d'autofinancement et son versement sera effectué à la notification de l'arrêté par le préfet de région. A noter qu'il sera attendu de notre part, un compte-rendu et une évaluation qualitative de l'action menée ainsi que les éléments justificatifs et bilans financiers permettant d'attester l'utilisation conforme de la subvention.

Cette opportunité permet au Grand Site d'avancer concrètement sur la mise en œuvre du programme d'action 2024-32 ; ainsi, dans ce cadre, après concertation avec la DREAL, il vous est proposé de demander une subvention à hauteur de 60 000 €, pour financer les postes de la façon suivante :

- 49 000 € correspondant à 100 % du cout de la chargée de mission "paysage" en charge de la mise en œuvre de l'axe C du programme Grand Site du 1er janvier au 31 décembre 2026.
- 11 000 € correspond à 50 % du poste d'animatrice du Grand Site du 1er janvier au 30 juin 2026.

Affichée le :

Le comité syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente à solliciter la DREAL pour demander cette subvention,
DONNE à la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur au montant délibéré, sur simple décision

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 7 novembre 2025**

**Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site**

